



**Ville de Bouillante**

*Bouillante, les sources chaudes*

*Bouillante, géothermie et cœur de la côte sous le vent*

# SEMINAIRE TEPCV

Bouillante et la transition énergétique

**Kévin ABSALON**

**Adjoint au Maire de Bouillante**

**En charge de l'Énergie, de l'Environnement**



**09/02/2017**

# Stratégie territoriale basée sur la transition énergétique

---

## Pourquoi ce choix ?

- ❖ Une singularité : la géothermie, qui est un atout pour la ville
- ❖ La production géothermique représente 6% de la consommation finale d'énergie (territoire à énergie positive)
- ❖ Le 09 Février 2015, suite à un appel à projet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la ville de Bouillante est devenu officiellement un « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

## Les objectifs

- ❖ La maîtrise et/ou diminution de la consommation énergétique dans ses infrastructures publiques
- ❖ L'accompagnement au développement de la Géothermie et le recours à d'autres formes d'énergies renouvelables telles que les énergies marines et le solaire

## Les actions retenues : (enveloppe TEPCV = 500 000 euros)

- ❖ Etude sur la valorisation des rejets de la géothermie (FTEPCV = 165 000 euros)
- ❖ Rénovation de l'éclairage public (FTEPCV = 335 000 euros)

# Projet initial TEPCV

---

## Action 1: Etude de valorisation des rejets de la géothermie

Marché en cours de notification

Comité de pilotage prévu avec Ville de Bouillante et ORMAT Technologies

## Action 2 : Rénovation de l'éclairage public (Travaux en cours)

Plan de financement

Rénovation éclairage public		
Coût prévisionnel action	Subventions	
875 000,00 €	EDF (CONVENTION MDE)	156 500,00 €
	TEPCV	335 000,00 €
	FIPL	206 963,00 €
	DEPT	95 000,00 €
	COMMUNE	81 537,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>875 000,00 €</b>



**Diminution de 60% de la facture énergétique**  
**210 Tonnes de CO2 évitées par an**

# Projet TEPCV final avec augmentation de l'aide à hauteur de 2 Me

---

---

## Deux actions complémentaires

**Action 3: Implantation de zones de mouillages en éco-récifs** (FTEPCV = 858 000 euros) sur un coût projet de 1 700 000 euros

**Action 4: Déploiement d'un système de navettes électriques alimentées à partir d'énergie photovoltaïque** (FTEPCV = 66 000 euros) sur un cout projet de 151 000 euros

Au final, accompagnement financier global TEPCV s'élève à 1 230 000 euros